

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00599
Numéro SIREN : 751 542 341
Nom ou dénomination : A.N.P.

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/005642

n° 5642

A.N.P.

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros

Siège social : 8 Chemin de Verssans

38460 SOLEYMIEU

751 542 341 RCS VIENNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le vingt-huit février,

A 18 heures,

Monsieur Patrick PEREZ,

demeurant 8 chemin de Verssans - 38460 SOLEYMIEU,

Associé unique de la société A.N.P.,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Patrick PEREZ, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 5 081,69 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	5 081,69 euros
Absorption des pertes antérieures	4 408,54 euros

Solde	673,15 euros

PP

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 673,15 euros.

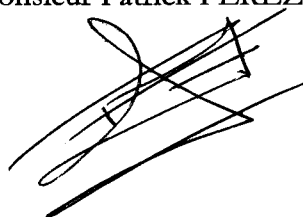
L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2021, qu'il vient d'approuver, que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relatives à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

[...]

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Patrick PEREZ

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed name.